

# Échange de Ressources Communautaires

## retours concernant l'enquête et les consultations

Le Community Resource Exchange (CRE) est un système destiné à faciliter les collaborations et à co-développer des stratégies avec et entre les communautés défendant leurs droits, dans le cadre d'investissements internationaux et de projets de développement.

Le CRE a été développé à travers un processus participatif de 2,5 ans.

1

Les discussions préliminaires ont soulevé la nécessité d'un moyen plus systématique de **faciliter les collaborations** pour faire avancer **les luttes menées par la communauté**.

2

**Des consultations approfondies** (à travers deux séries d'enquêtes en ligne, plusieurs entretiens et groupes de discussion) ont été menées auprès d'environ **400 participants**.

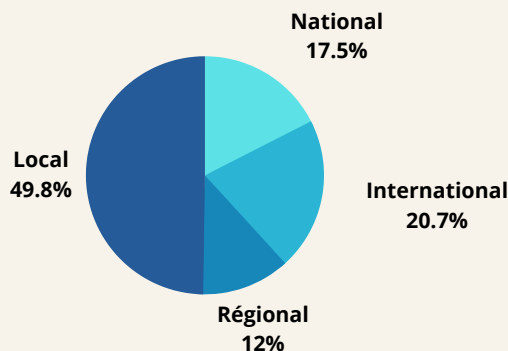
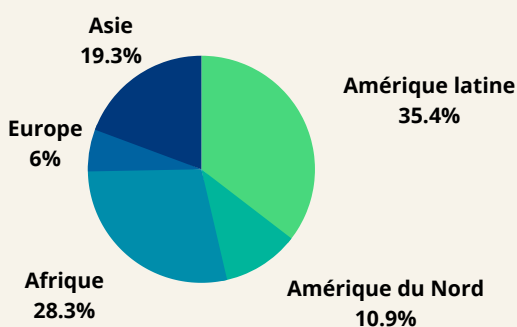
3

Les résultats de ces consultations ont conduit à la conception d'un **projet pilote de trois ans**, qui cherche à tirer parti des retours positifs globaux reçus et à répondre aux préoccupations soulevées. Le projet pilote sera hébergé par la Coalition pour les droits humains dans le développement.

### Qui a participé au second tour de consultations permettant la conception du CRE?

**81** personnes ont participé à des entretiens et à des groupes de discussion au Guatemala, en Ouganda et aux Philippines.

**107** personnes du monde entier ont répondu à une enquête en ligne.



### Retours généraux



Intérêt et enthousiasme pour son potentiel  
Communautés au centre  
Démocratique et participatif  
Comble un vide et répond à des besoins réels  
Se concentre sur l'action collective  
Rassemble divers groupes  
Permet la mise en œuvre de différentes stratégies  
Idée, mission et principes innovants

Peut détourner des fonds et dupliquer les efforts existants  
Peut ne pas atteindre ceux qui ont les plus grands besoins  
Préoccupations concernant la responsabilité envers les communautés  
Structure descendante, complexe et bureaucratique  
Concentration au niveau international et régional  
Additionnalité peu claire



### Principes fondamentaux

Collaboration  
Renforce la capacité  
Inclusif  
Efficace  
Souple  
Transparent  
Diverse  
Pouvoir collectif  
Responsabilité  
Facilitation  
Participatif  
Accessible  
Mise en relation  
Déterminé à préserver la sécurité  
Pas de duplication  
Dirigé par la communauté

### Modifications fondamentales de la conception du CRE

- la langue est simplifiée et clarifiée;
- une relation plus horizontale est reflétée entre tous les collaborateurs;
- la portée du système est définie pour les activités internationales d'investissement et de développement;
- plusieurs façons d'ancrer le système dans le contexte national sont identifiées;
- les types de facilitation offerts sont rationalisés.

## Comment le projet pilote du CRE sera-t-il mis en œuvre?

La Coalition pour les droits humains dans le développement accueillera le projet pilote du CRE. La Coalition est régie par un comité directeur dont les membres siègent pour des mandats renouvelables de deux ans. La majorité des membres du Comité directeur sont originaires des pays du Sud.

Le coordinateur du CRE et les facilitateurs régionaux du CRE seront hébergés par les réseaux et organisations existants. En outre, un comité consultatif sera créé pour fournir des informations sur la mise en œuvre du projet pilote et participer à son examen à la fin de la période de trois ans.

Le groupe de travail du partenariat d'engagement communautaire actuel de la Coalition servira de groupe de travail pour les subventions dans un premier temps. Il sera élargi et restructuré pour créer trois groupes de travail régionaux.

## Comment les retours reçus ont-ils été intégrés?

	Retours	Modifications de la conception du CRE	Projet pilote: mise en œuvre et questions encore en suspens
<b>Approche générale</b>	<p>Fort soutien à l'approche centrée sur la communauté.</p> <p>Suggestions d'inclure des principes liés à l'accessibilité, à la transparence et à la simplicité.</p> <p>Préoccupations concernant la mise en œuvre et les risques d'une approche descendante.</p>	<p>Les descriptions ont été clarifiées et le langage simplifié.</p> <p>L'accent a été mis sur les principes relatifs au leadership communautaire. Le rôle de facilitateur du CRE a été souligné.</p> <p>Il a été clarifié que l'expertise ne se limite pas aux professionnels formels; en effet, l'expertise communautaire est très appréciée et recherchée.</p> <p>Un principe d'accessibilité, de simplicité et de transparence a été ajouté.</p>	<p>Ces principes sont-ils réellement utilisés dans les activités de prise de décision et d'évaluation?</p> <p>Quels types de documents publics peuvent être produits pour montrer la responsabilité envers ces principes?</p> <p>Est-ce que ce sont les bons principes? Y a-t-il quelque chose qui manque?</p>
<b>Structure et rôles</b>	<p>72% des personnes interrogées ont aimé la structure proposée, reconnaissant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une bonne collaboration du niveau local vers l'international et entre les différentes régions;</li> <li>• Une approche décentralisée et ascendante;</li> <li>• Une structure simple, claire et logique;</li> <li>• avoir du personnel régional pour assurer les collaborations stratégiques.</li> </ul> <p>Cependant, de nombreuses personnes interrogées avaient également des préoccupations et des suggestions, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la structure peut être trop complexe, bureaucratique et centralisée;</li> <li>• Incapacité à répondre aux demandes urgentes;</li> <li>• besoin d'une présence au niveau national;</li> <li>• les communautés devraient être considérées comme expertes et collaboratrices;</li> <li>• La nécessité d'assurer des échanges horizontaux et faciliter des espaces de co-création ou d'utilisation de méthodes communautaires de collaboration existantes;</li> <li>• assurer le financement et les ressources.</li> </ul>	<p>Tous les participants sont appelés collaborateurs.</p> <p>Le personnel du CRE identifiera et impliquera des points nodaux nationaux, qui pourraient aider à examiner les demandes, identifier les collaborateurs, aider à la diligence raisonnable et faire partie des groupes de travail régionaux sur les subventions.</p> <p>Le centre de liaison international prendra le nom de "Coordonnateur CRE" et les centres de liaison régionaux "Facilitateurs Régionaux" pour indiquer qu'ils jouent un rôle de facilitation avec une approche décentralisée et participative.</p> <p>Ajout de groupes de travail régionaux sur les subventions, composés de groupes nationaux et locaux dans chaque région, qui prendront des décisions de financement.</p>	<p>La Coalition est-elle le réseau approprié pour continuer à héberger le CRE?</p> <p>Le Comité consultatif est-il en mesure d'assurer une reddition de comptes aux collaborateurs et à la communauté de la société civile dans son ensemble?</p> <p>Comment les groupes de travail sur les subventions d'engagement communautaire seront-ils composés et comment fonctionneront-ils?</p> <p>Combien de points nodaux nationaux peuvent être identifiés pour une période de trois ans?</p> <p>Des ressources supplémentaires doivent-elles être mobilisées pour soutenir le rôle des points nodaux nationaux?</p> <p>Les points nodaux nationaux sont-ils suffisants?</p> <p>Faut-il un rôle national plus important?</p>

	Retours	Modifications de la conception du CRE	Projet pilote: mise en œuvre et questions encore en suspens
Priorisation des demandes	<p>Les critères suivants de hiérarchisation des demandes ont été soulevés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• imminence ou la gravité du dommage ou de l'impact;</li> <li>• Demandes venant des communautés de base et vulnérables ou de leurs groupes de partenaires locaux, qui n'ont pas reçu de soutien antérieur, manquent d'alternatives, ou n'ont aucun lien avec les alliés;</li> <li>• potentiel d'impact plus large ou probabilité de succès.</li> </ul>	<p>Les demandes de connexions seront traitées de manière continue.</p> <p>Les groupes de travail régionaux sur les subventions publieront les critères d'éligibilité, les dates limites et les priorités des demandes de financement.</p>	<p>Pendant le projet pilote, en raison du budget, les subventions ne seront accordées que dans le cadre d'appels à candidatures réguliers.</p> <p>Est-il nécessaire d'élaborer une matrice pour aider à établir un ordre de priorité entre les demandes qui n'ont pas besoin de financement, par exemple s'il y a trop de demandes à traiter en temps voulu?</p>
Responsabilité	<p>Nécessité de vérifier que le collaborateur est éligible et légitime, mais aussi de s'assurer que le CRE peut agir rapidement tout en préservant la sécurité du demandeur</p> <p>La plupart des personnes interrogées ont déclaré que le secrétariat devrait trianguler les informations avec les groupes nationaux et sous-régionaux ou exiger l'approbation de tiers de confiance.</p>	<p>Le personnel du CRE triangulera et vérifiera les informations clés avec des groupes et des personnes de confiance au niveau national et sous-régional.</p>	<p>Quelles seront les procédures détaillées pour examiner les demandes de collaboration facilitée?</p> <p>En quoi est-ce différent pour les personnes autofinancées et celles qui demandent un financement?</p> <p>Quel est le rôle du point nodal national dans l'examen des demandes?</p>
Collaborateurs	<p>Les collaborateurs doivent s'engager à respecter les principes du CRE et valoriser les connaissances, les approches, les réalités et les délais locaux, en écoutant la communauté plutôt qu'en proposant des solutions toutes faites.</p>	<p>La base de données ne sera accessible qu'aux facilitateurs régionaux et aux points nodaux nationaux, compte tenu des informations parfois sensibles qu'elle peut contenir.</p>	<p>Est-il possible de rendre publiques certaines parties de la base de données en toute sécurité?</p> <p>Est-il possible de créer un formulaire en ligne pour que les collaborateurs mettent à jour leurs informations?</p>
Connexions	<p>La majorité des personnes interrogées étaient d'accord pour penser à différents niveaux de connexion allant de la simple demande d'information à la facilitation soutenue de collaborations avec des subventions financières importantes.</p> <p>Il est important que les collaborateurs communautaires disposent d'un espace pour réfléchir à la qualité/au type de collaboration qui peut le mieux répondre à leurs besoins.</p> <p>Cependant, beaucoup se sont également inquiétés de savoir si le système était trop complexe et ne reflétait pas la réalité.</p> <p>Certains membres de la communauté et groupes locaux et nationaux ont identifié le besoin d'un espace de dialogue, de discussion, de réflexion, d'échange et de cocréation interculturels.</p>	<p>Les collaborateurs vont co-créeer un plan d'action. Aucun protocole d'accord officiel ne sera nécessaire, mais les points focaux régionaux veilleront à ce que les rôles, les activités et les budgets soient clarifiés et documentés.</p> <p>En interne, les connexions seront classées en trois catégories:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• demandes d'information (niveau 1);</li> <li>• collaborations facilitées (niveau 2);</li> <li>• collaborations facilitées qui nécessitent une coordination et un financement importants (niveau 3).</li> </ul> <p>Les groupes de travail sur les subventions régionales peuvent identifier leurs propres priorités spécifiques. Il y aura une systématisation des procédures entre les différents groupes de travail sur les subventions.</p> <p>Toutes les subventions donneront la priorité aux demandes collectives (sauf pour les défenseurs des droits humains) et aux éléments de renforcement des capacités.</p>	<p>Le projet pilote ne pourra pas accueillir des demandes pour des affaires nécessitant des fonds importants pour la mise en œuvre de stratégies.</p> <p>Le projet pilote examinera:</p> <p>Existe-t-il un moyen pour le CRE de documenter où se situent les plus grandes lacunes en termes de capacité afin que ces informations puissent être partagées avec les bailleurs de fonds?</p> <p>Est-il possible/désirable de dresser une liste de bailleurs de fonds vers lesquels les collaborateurs pourraient être orientés si un financement supplémentaire est nécessaire?</p> <p>Quel rôle les facilitateurs régionaux joueront-ils dans la clarification des paramètres de la collaboration?</p>
Désaccord	<p>La plupart des personnes interrogées ont soutenu l'idée que le Secrétariat devrait jouer un rôle dans la résolution des conflits.</p>	<p>Les collaborateurs conviendront au début de la collaboration de la manière dont ils aimeraient résoudre les différends s'ils surviennent.</p>	<p>Serait-il utile de mettre en place une structure dédiée à la résolution des désaccords?</p>

	Retours	Modifications de la conception du CRE	Projet pilote: mise en œuvre et questions encore en suspens
Renforcement des capacités	<p>Le renforcement des capacités a été reconnu à une écrasante majorité comme un objectif clé. Des idées de renforcement des capacités ont été émises:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'échange de connaissances entre tous les participants formation en personne et en ligne</li> <li>• l'identification des lacunes en matière de capacités</li> <li>• publier des documents sur les cas du CRE développant une base de données accessible.</li> </ul> <p>Les personnes interrogées des communautés et des groupes locaux et nationaux ont suggéré:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création de centres de ressources nationaux;</li> <li>• des comités de signalement des griefs communautaires ou des contrôleurs communautaires;</li> <li>• un mentorat entre pairs.</li> </ul>	<p>Il y a là une richesse d'idées. Certaines d'entre elles dépendent d'un financement supplémentaire, et la plupart sont liées à la demande.</p> <p>Un élément important sera de s'assurer que toutes les collaborations facilitées et les subventions incluent un certain renforcement des capacités plutôt qu'une pure prestation de services.</p>	<p>Comment assurera-t-on la progression, le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports en ce qui concerne le renforcement des capacités?</p> <p>À qui incombera-t-il de proposer des moyens d'améliorer le renforcement des capacités tout au long des opérations du CRE?</p>
Orientation	<p>La consultation a révélé que le CRE pourrait soutenir des collaborateurs qui ne sauraient peut-être pas quelle stratégie ou quel lien ils recherchent.</p> <p>Cela pourrait être fait de plusieurs manières, notamment par le coordinateur du CRE ou les animateurs régionaux ; les experts nationaux et locaux ; d'autres collaborateurs ; les communautés confrontées à des luttes similaires.</p>	<p>Le personnel du CRE travaillera avec les communautés et d'autres collaborateurs pour aider à identifier quel soutien demander dans le cadre du processus d'admission.</p>	<p>Serait-il possible de développer un outil de diagnostic, soit général, soit adapté à la région, qui aiderait les communautés à comprendre quels types de stratégies sont disponibles? Ou un module qui pourrait être utilisé dans des ateliers communautaires?</p> <p>Le point nodal national peut-il vous aider à cet égard?</p>
Éligibilité des demandes	<p>70 % des personnes interrogées ont recommandé d'accepter les demandes concernant tout type d'investissement international, et de ne pas se limiter au financement du développement.</p> <p>Une majorité simple de tous les participants a indiqué que le CRE pouvait accepter des demandes émanant d'individus plutôt que de collectifs uniquement.</p>	<p>Il n'y aura aucune restriction quant aux personnes qui peuvent demander des informations, des rapports, etc.</p> <p>Les demandes de collaborations facilitées peuvent concerner tout investissement international ou toute activité de développement (y compris les projets financés par les banques nationales de développement).</p> <p>Les demandes de collaborations facilitées devront démontrer le soutien des communautés touchées.</p> <p>Pour un soutien financier important, priorité à ceux qui peuvent démontrer le soutien d'un collectif.</p>	<p>Compte tenu des priorités des bailleurs de fonds, est-il nécessaire de limiter ou de prioriser le financement aux demandes impliquant les IFD?</p> <p>Étant donné que de nombreux demandeurs manqueront d'informations sur les acteurs impliqués dans le projet qui les concerne, quel type de capacité est nécessaire pour combler cette lacune?</p> <p>Avant une collaboration, il serait utile de savoir combien de demandes nécessitent et/ou bénéficient d'une recherche d'entreprise et financière. Le comité consultatif devrait examiner les paramètres à suivre, y compris les demandes de différents types.</p> <p>Revoir les critères d'éligibilité, à mi-parcours du projet pilote.</p>
Gouvernance	<p>Soutien à une structure de gouvernance avec des rôles, des règles et un processus décisionnel clairs mais souples.</p> <p>La gouvernance pourrait également provenir d'une approche collaborative / participative ; des discussions et des consultations régulières (en personne / hors ligne) entre tous ceux qui participent au CRE, en particulier les communautés.</p>	<p>Rapport annuel sur les demandes reçues, les collaborations facilitées et le budget dépensé.</p>	<p>Comment les collaborateurs contribueront-ils aux évaluations du CRE? Et qu'est-ce qui leur sera rapporté?</p> <p>Quels autres documents peuvent être produits pour assurer la transparence des opérations et du budget du CRE?</p>